

# MAC EPARGNANT FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

### **I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS**

#### ***Opinion***

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « MAC EPARGNANT FCP » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 5.838.526, un actif net de D : 5.816.641 et un bénéfice de D : 210.005.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « MAC EPARGNANT FCP », au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### ***Paragraphes d'observation***

- Les emplois en actions cotées représentent à la clôture de l'exercice 35,34% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 15% fixé par l'article 2 du règlement intérieur du fonds.

Par ailleurs, les emplois en bons de trésor assimilables, emprunts obligataires garantis par l'état ou émis par appel public à l'épargne, titres de créances émis par l'état ou négociables sur les marchés relevant de la banque centrale ne représentent que 35,33% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil de 60% fixé par l'article 2 sus indiqué.

- Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds « MAC EPARGNANT FCP » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

### ***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers***

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## ***II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 28 mars 2022

**Le Commissaire aux Comptes :**

**DELTA CONSULT**

**Said MALLEK**

**BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	4 413 793	4 520 721
Actions et droits rattachés		2 063 416	2 137 909
Obligations et valeurs assimilées		2 062 505	2 071 491
Titres OPCVM		287 872	311 321
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		1 421 907	1 892 990
Placements monétaires	5	499 828	600 832
Disponibilités		922 079	1 292 158
<b>Créances d'exploitation</b>		2 826	894
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>5 838 526</b>	<b>6 414 605</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	6	14 504	16 048
<b>Autres créditeurs divers</b>	7	7 381	7 827
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>21 885</b>	<b>23 875</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	8	5 689 945	6 260 966
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		15	33
Sommes distribuables de l'exercice en cours		126 681	129 731
<b>ACTIF NET</b>		<b>5 816 641</b>	<b>6 390 730</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>5 838 526</b>	<b>6 414 605</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2021</i>	<i>Année 2020</i>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	9	197 221	180 351
Dividendes		87 679	56 308
Revenus des obligations et valeurs assimilées		109 542	124 043
<b>Revenus des placements monétaires</b>	10	4 965	7 841
<b>Revenus des prises en pension</b>	11	10 188	42 323
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		212 374	230 515
<b>Charges de gestion des placements</b>	12	(66 374)	(74 427)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		146 000	156 088
<b>Autres charges</b>	13	(14 198)	(15 594)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		131 802	140 494
Régularisation du résultat d'exploitation		(5 121)	(10 763)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		126 681	129 731
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		5 121	10 763
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(48 919)	207 922
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		148 479	54 637
Frais de négociation de titres		(21 357)	(42 437)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>210 005</b>	<b>360 616</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2021</i>	<i>Année 2020</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<u>210 005</u>	<u>360 616</u>
Résultat d'exploitation	131 802	140 494
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(48 919)	207 922
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	148 479	54 637
Frais de négociation de titres	(21 357)	(42 437)
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<u>(121 453)</u>	<u>(184 278)</u>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<u>(662 641)</u>	<u>(2 053 502)</u>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	13 122	643 992
- Régularisation des sommes non distribuables	281	(18 200)
- Régularisation des sommes distribuables	127	12 330
<b>Rachats</b>		
- Capital	(651 815)	(2 684 951)
- Régularisation des sommes non distribuables	(10 812)	55 986
- Régularisation des sommes distribuables	(13 544)	(62 659)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<u><b>(574 089)</b></u>	<u><b>(1 877 164)</b></u>
<b>ACTIF NET</b>		
En début d'exercice	6 390 730	8 267 894
En fin d'exercice	5 816 641	6 390 730
<b>NOMBRE de PARTS</b>		
En début d'exercice	38 172	51 150
En fin d'exercice	34 278	38 172
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<u><b>169,690</b></u>	<u><b>167,419</b></u>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<u><b>3,39%</b></u>	<u><b>6,28%</b></u>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

### NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC EPARGNANT FCP est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la société « MAC-SA » et de « AMEN BANK » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 15 novembre 2005.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC EPARGNANT FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

### NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2021, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons, et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **3.2- Evaluation des placements en actions admises à la cote**

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2021 ou à la date antérieure la plus récente.

### **3.3- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds « MAC EPARGNANT FCP » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

### **3.4- Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.



### 3.5- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### 3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3.7- Opérations de pensions livrées

- Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

#### Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021 à D : 4.413.793 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif net
<b>Actions &amp; droits rattachés</b>		<b>1 915 624</b>	<b>2 063 416</b>	<b>35,47%</b>
AMEN BANK	3 500	79 979	84 186	1,45%
ADWYA	50 000	227 963	233 250	4,01%
ASSUR MAGHREBIA	3 060	180 673	195 482	3,36%
ATTIJARI BANK	700	21 205	21 290	0,37%
DELICE HOLDING	50	568	747	0,01%
EURO CYCLES	4 500	94 730	144 279	2,48%
ONE TECH HOLDING	47 990	363 642	416 121	7,15%
PGH	20 000	201 277	227 840	3,92%
S.A.H	10 000	110 299	111 280	1,91%
SMART TUNISIE (AA)	5 152	131 376	137 862	2,37%
SMART TUNISIE (NS)	1 120	28 560	28 560	0,49%
TLF	30 000	271 507	270 060	4,64%
UIB	5 000	74 495	78 425	1,35%
UNIMED	15 500	129 350	114 034	1,96%
<b>Titres OPCVM</b>		<b>296 489</b>	<b>287 872</b>	<b>4,95%</b>
FCP AMEN SELECTION	985	99 980	88 611	1,52%
MAC EQUILIBRE FCP	1 152	196 509	199 261	3,43%
<b>Obligations de sociétés &amp; valeurs assimilées</b>		<b>1 942 999</b>	<b>2 062 505</b>	<b>35,46%</b>
<b><u>Bons du Trésor Assimilables</u></b>		<b>1 665 800</b>	<b>1 770 039</b>	<b>30,43%</b>
- BTA 02/2022	1 500	1 465 800	1 562 871	26,87%
BTA 05/2022	200	200 000	207 168	3,56%
- <b><u>Obligations de sociétés</u></b>		<b>277 199</b>	<b>292 466</b>	<b>5,03%</b>
- BH SUB 2019-1 C A TF 10%	2 342	146 843	154 252	2,65%
HL 2018-2 TV-A, TMM+3,5%	2 130	130 356	138 214	2,38%
<b>TOTAL</b>		<b>4 155 112</b>	<b>4 413 793</b>	<b>75,88%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u>	<u>Intérêts</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
	<u>d'acquisition</u>	<u>courus</u> <u>nets</u>			
<b><u>Soldes au 31 décembre 2020</u></b>	<b>4 216 090</b>	<b>85 246</b>	<b>219 385</b>	<b>4 520 721</b>	
<b>* <u>Acquisitions de l'exercice</u></b>					
Actions côtées	3 105 726			3 105 726	
Obligations de sociétés	277 199			277 199	
Bons du trésor assimilables	200 000			200 000	
Titres OPCVM	4 641 226			4 641 226	
<b>* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u></b>					
Cession actions côtées	-3 129 716			-3 129 716	113 154
Annuités et Cessions des bons du trésor assimilables	-488 600			-488 600	11 005
Cession Titres OPCVM	-4 666 813			-4 666 813	24 320
<b>* <u>Variation des plus (ou moins) values latentes</u></b>					
Actions côtées			-50 503	-50 503	
Titres OPCVM			2 138	2 138	
Obligations de sociétés			-554	-554	
<b>* <u>Variation des intérêts courus</u></b>					
		2 969		2 969	
<b><u>Soldes au 31 décembre 2021</u></b>	<b>4 155 112</b>	<b>88 215</b>	<b>170 466</b>	<b>4 413 793</b>	<b>148 479</b>

**Note 5 : Placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021 à D : 499.828, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif net
<b>Certificats de dépôt</b>	<b>499 141</b>	<b>499 828</b>	<b>8,59%</b>
Certificat de dépôt AB au 03/01/2022 (au taux de 7,75%) pour 10 jours	499 141	499 828	8,59%
<b>TOTAL</b>	<b>499 141</b>	<b>499 828</b>	<b>8,59%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>			<b>8,56%</b>

**Note 6 : Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique s'élève au 31/12/2021 à D : 14.504, contre D : 16.048 à l'issue de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	12 824	14 199
Rémunération du dépositaire	1 680	1 849
<b>Total</b>	<b><u>14 504</u></b>	<b><u>16 048</u></b>

**Note 7 : Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à D : 7.381, contre D : 7.827 à l'issue de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Redevance du CMF	493	540
Retenue à la source	514	1 014
Rémunération du CAC	6 374	6 273
<b>Total</b>	<b><u>7 381</u></b>	<b><u>7 827</u></b>

## Note 8 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

### Capital au 31 décembre 2020

Montant	6 260 966
Nombre de parts	38 172
Nombre de copropriétaires	94

### Souscriptions réalisées

Montant	13 122
Nombre de parts émises	80
Nombre de copropriétaires nouveaux	-

### Rachats effectués

Montant	(651 815)
Nombre de parts rachetées	(3 974)
Nombre de copropriétaires sortants	(16)

### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(48 919)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	148 479
Régularisation des sommes non distribuables	(10 531)
Frais de négociation de titres	(21 357)

### Capital au 31 décembre 2021

Montant	5 689 945
Nombre de parts	34 278
Nombre de copropriétaires	78

**Note 9 : Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2021 à D : 197.221, contre D : 180.351 au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

	<b>2021</b>	<b>2020</b>
<b><u>Dividendes</u></b>		
des actions admises à la cote	82 528	46 852
des titres OPCVM	5 151	9 456
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>		
intérêts des obligations de sociétés	13 042	-
intérêts des BTA	96 500	124 043
<b>TOTAL</b>	<b>197 221</b>	<b>180 351</b>

**Note 10 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à D : 4.965, contre D : 7.841 au 31 décembre 2020 et s'analyse comme suit :

	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Intérêts des certificats de dépôts	687	2 901
Intérêts des dépôts à vue	4 278	4 940
<b>TOTAL</b>	<b>4 965</b>	<b>7 841</b>

**Note 11 : Revenus des prises en pension**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à D : 10.188, contre D : 42.323 au 31/12/2020 et représente les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pensions.

**Note 12 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à D : 66.374, contre un solde de D : 74.427 au 31 décembre 2020 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	57 941	65 116
Rémunération du dépositaire	8 433	9 311
<b>Total</b>	<b>66 374</b>	<b>74 427</b>

**Note 13 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2021 à D : 14.198, contre un solde de D : 15.594 au 31 décembre 2020 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Rémunération du CAC	6 817	6 137
Redevance du CMF	6 086	6 821
Services bancaires et assimilés	1 153	2 463
Autres	142	173
<b>Total</b>	<b>14 198</b>	<b>15 594</b>

## **Note 14 : Autres informations**

### **14.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Revenus des placements	6,196	6,039	8,261	11,061	5,423
Charges de gestion des placements	(1,936)	(1,950)	(2,383)	(2,105)	(1,357)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>4,259</b>	<b>4,089</b>	<b>5,878</b>	<b>8,956</b>	<b>4,066</b>
Autres charges	(0,414)	(0,409)	(0,369)	(0,351)	(0,267)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>3,845</b>	<b>3,681</b>	<b>5,509</b>	<b>8,605</b>	<b>3,800</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,149)	(0,282)	(1,132)	(2,188)	(0,153)
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>3,696</b>	<b>3,399</b>	<b>4,376</b>	<b>6,417</b>	<b>3,647</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titre	(1,427)	5,447	4,213	(5,054)	0,888
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	4,332	1,431	(5,567)	7,666	4,311
Frais de négociation de titres	(0,623)	(1,112)	(0,570)	(0,558)	(0,338)
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>2,281</b>	<b>5,767</b>	<b>(1,924)</b>	<b>2,055</b>	<b>4,862</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>6,127</b>	<b>9,447</b>	<b>3,585</b>	<b>10,660</b>	<b>8,662</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>2,281</b>	<b>5,767</b>	<b>(1,924)</b>	<b>2,055</b>	<b>4,862</b>
Régularisation du résultat non distribuable	(0,307)	0,990	1,582	(0,402)	(0,086)
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>1,974</b>	<b>6,756</b>	<b>(0,341)</b>	<b>1,653</b>	<b>4,775</b>
Distribution de dividendes	3,399	4,376	6,417	3,647	5,167
Valeur liquidative	169,690	167,419	161,640	164,022	159,599
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,15%	1,19%	1,46%	1,30%	0,86%
Autres charges / actif net moyen	0,25%	0,25%	0,23%	0,22%	0,17%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,19%	2,07%	2,69%	3,97%	2,31%



## **14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :**

### **Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de "MAC EPARGNANT FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une rémunération en hors taxes de 0,6% l'an, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net . Cette rémunération a été portée à 0,8% l'an conformément à la décision du conseil d'administration du 30 avril 2018 et ce à partir du 1 Juin 2018.

- Une commission de surperformance si le fonds dépasse un rendement minimum exigé égal au TMM+2%. Cette commission de performance qui est de 15% majorée de la TVA, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement se fait annuellement.

### **Rémunération du dépositaire :**

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes. A compter du 25 mai 2017, le dépositaire perçoit une commission de Clearing de 1.000 dinars hors taxes par an.

### **Rémunération des distributeurs :**

MAC-SA et QNB TUNISIA assurent la distribution des titres de MAC EPARGNANT FCP. La commission de distribution revenant à QNB Tunisia est supportée par le gestionnaire. QNB TUNISIA assure la distribution des titres de MAC EPARGNANT FCP depuis le 25 mai 2017.